

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 MARS 2022 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : Mrs BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre-Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël
Mmes, ABONDANCE Monique, ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline,
ABSENT(E) S : Néant
EXCUSE(E) S : TABRAN Floriane
SECRETAIRE : ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire du décret n°2020.1262 du 16/10/2020, **il a été décidé, que la séance sera limitée à la présence de 3 personnes dans le public afin d'assurer la sécurité de tous**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 03.01.2022
Mme La maire et l'ensemble des élus présentent leurs condoléances aux familles pour le décès de Mme GOMBERT Huguette, Mr GUERIN René, Mme ROMANET Simone et Mr MURE-RAVAUD David.

DOSSIERS D'URBANISME

- **BOUACHE Yezid :** DP pour la fermeture d'un grenier ouvert, la réfection d'une façade en lambris et la pose de deux fenêtres sur la parcelle Q1174, 658 route de Notre Dame du Pré. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 (Commune et Eau)

La maire présente les comptes de gestion établis par la Trésorière Principale de la Trésorerie de MOUTIERS. Ces derniers sont identiques aux balances de la collectivité.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'année 2021 concernant le budget communal et le budget de l'eau dressés par Madame La Trésorière Principale de MOUTIERS.
Délibération n° 2022.03

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (Commune et eau)

Mme la maire présente les comptes administratifs de l'année 2021 (CA communal et CA de l'eau). Après cette présentation, Mr DE BORTOLI propose le vote des CA.
Le conseil vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2021 lesquels sont identiques aux balances établies par les services du Trésor Public et dont le détail est repris ci-dessous :

CA du budget communal 2021 (M 14)

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	243 465.74 Réelles
• Recettes	221 996.70 Réelles
Résultat déficit N	- 21 469.04

001-Report déficit N-1 - 55 555.82
Résultat avec report N-1 - 77 024.86

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	399 681.82 (Réelles)
• Recettes	601 072.61 Réelles
Résultat excédent N	201 390.79
002-Report excédent N-1	328 757.93
Résultat avec report N-1	530 148.72
RESULTAT Exercice 2021	+ 179 921.75
RESULTAT TOTAL avec report N-1	+ 453 123.86

CA du budget de l'Eau & l'Assainissement 2021 (M 49) :

INVESTISSEMENT

• Dépenses :	79 245.88
• Recettes	69 994.54
Résultat déficit N	- 9 251.34
001-Report excédent N-1	+ 7 032.37
Résultat avec report N-1	- 2 218.97

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	101 604.51
• Recettes	113 777.59
Résultat excédent N	12 173.08
002-Report déficit N-1	- 13 054.50
Résultat avec report N-1	- 881.42
RESULTAT Exercice 2021	+ 2 921.74
RESULTAT TOTAL avec report N-1	- 3 100.39

Délibération n° 2022.04 & 2022.05

PRESENTATION DES PROJETS POUR LES BP 2022

Comme expliqué lors du précédent conseil municipal, le travail de préparation des budgets est effectué par la maire et le 1^{er} adjoint. Les projets d'estimation ont été distribués aux élus afin qu'ils en prennent connaissance.

Il est nécessaire de préciser si les dépenses d'investissement proposées doivent être retenues en totalité ou si certains projets doivent être ajournés.

Une réunion interne est proposée aux élus afin d'apporter des explications, précisions et modifications si besoin afin de permettre l'établissement définitif des budgets.

APPROBATION DES CRITERES D'EVALUATION LORS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ces modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,*
- les compétences professionnelles et techniques,*
- les qualités relationnelles,*
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.*

Délibération n° 2022.06

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS

Cette année, l'école de Longefoy organise pour les 34 élèves du CP au CM2, une classe découverte au Puy-de-Dôme sur le thème des volcans et sollicite la collectivité afin d'apporter une aide financière. Le coût total du séjour est de 12 573€. Des subventions sont d'ores et déjà approuvées :

- Mairie d'Aime : $22.5 \text{ €} \times 5 \text{ (nombres de jours)} \times 33 = 3712.5 \text{ €}$*
- Association des parents d'élèves de Longefoy : 3 000 €*
- Association des parents d'élèves de Notre-Dame-du-Pré : 1000€*
- Comité des fêtes : demande envoyée, en attente de réponse.*
- Conseil départemental : en fonction du quotient familial : de 0 à 74€ par enfant*

Soit actuellement un coût total d'environ 130€ par enfant. La mairie de Notre Dame du Pré décide de subventionner à hauteur de 500€.

Délibération n° 2022.07

Mme la maire donne lecture d'un courrier de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine d'Hauteville qui sollicite une subvention afin de soutenir les actions faites sur ce hameau.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, il a été décidé allouer une subvention de 100 €

La maire donne lecture de la demande de subvention du Comice Agricole de la Vallée de Tarentaise qui aura lieu cette année à Moûtiers le 10 avril.

Il a été décidé d'allouer une subvention d'un montant de 100 €

Mme la maire expose la demande de subvention demandée par le collège Jean Rostand de Moûtiers pour la classe découverte organisée à Paris du 16 au 20 mai 2022. En effet, une habitante du village participera à ce voyage. Le coût par famille s'élève à 400€. Après avoir délibéré et à l'unanimité, il a été décidé allouer une subvention de 50€

Délibération n°2022.08

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Une nouveauté concernant les subventions accordées aux associations est à appliquer à partir de cette année : le "contrat d'engagement républicain".

En application de la loi du 24 août 2021, toute association ou fondation bénéficiaire d'une subvention d'une collectivité locale devra signer un contrat d'engagement républicain. Concrètement, l'association bénéficiaire d'une subvention d'une commune ou d'un EPCI s'engagera notamment à « respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ».

Elle devra ensuite en informer ses membres par tout moyen : un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site internet, si elle en dispose.

Cela peut paraître très symbolique, néanmoins la loi prévoit que les engagements souscrits au titre du contrat sont opposables à l'association par la collectivité, qui à compter de la date de signature du contrat, pourra décider du retrait ou de la restitution d'une subvention en cas de manquement aux engagements souscrits au titre du contrat.

Délibération n°2022.09

APPROBATION COUPES DE BOIS 2022

Madame la maire donne lecture de la proposition de coupes de bois pour l'année 2022 proposée par l'ONF. Cette proposition porte pour une vente avec mise en concurrence de 570 m³ en volume présumé sur la parcelle n° 17 pour une estimation de recettes prévues de 12 000€.

Les travaux retenus par le conseil municipal sont : l'entretien du périmètre (ple 11) pour 3 280€ et l'entretien du parcellaire (ple 12) 1 390€.

D'autre part, nous rappelons que les garants de la forêt qui ont pour mission d'assurer la bonne exploitation des bois lors de délivrance de bois sur pied sont Mrs ROMANET Joel, MONTMAYEUR Boris et Mme TABRAN Floriane.

Délibération n° 2022.10

FIXATION REMUNERATION DE LA COORDINATRICE ET DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Également, les chiffres de la population permettent de déterminer la participation financière de l'Etat au budget de la commune, via la dotation globale de fonctionnement, il est donc primordial que chacun participe à la collecte des données pour le bon fonctionnement de notre collectivité.

Pour cela, il a été nécessaire d'engager 2 agents recenseurs Mme GOMBERT Françoise et Mme NOAILLY Marjorie ainsi qu'une coordinatrice de recensement, Mme BOURGEOIS Catherine.

Il convient de fixer leur rémunération.

Mme la maire propose de rémunérer les agents recenseurs :

-les jours de formations à 20€ par demi-journées (sachant qu'il y en a eu deux) et d'ajouter une prime forfaitaire de 200€ par agent pour la qualité du travail fourni soit un total de 240€ par personne.

Pour la coordinatrice :

-les jours de formations à 20€ par demi-journées (sachant qu'il y en a eu deux) et d'ajouter une prime forfaitaire de 300€ par agent pour la qualité du travail fourni. Soit un total de 340€.

Mme BOURGEOIS Catherine étant directement concernée par ce point, ne participe pas au débat et au vote.

Délibération n°2022.11

QUESTIONS DIVERSES

Anniversaire de ROMANET Solange : Solange a célébré aujourd'hui son centième anniversaire ! c'est entourée de ces enfants qu'elle a partagé cette journée. Pour l'occasion, la commune a décidé d'offrir le gâteau d'anniversaire.

Proposition achat parcelle ZA0195 : la mairie a été interrogée afin de formuler une offre de vente pour la parcelle ZA0195 dont elle est propriétaire. Après discussion, cette parcelle ne sera pas vendue.

Course du cœur : les coureurs de la course du cœur au départ de Paris seront de passage dans notre commune le 27 mars entre 6h54 et 7h15 (horaires à confirmer). A cette occasion, les enfants du village ont prévu de réaliser des décorations en forme de cœurs et vont être avisés sur la cause du don d'organes par des flyers, livres etc ... dédiés aux plus jeunes et fourni par l'association de la course du cœur.

Route de Chantemerle : la société BARON a fourni un devis pour une étude de faisabilité pour la création d'une voirie communale entre la RD88 et le chemin de Chantemerle aux Plaines.

Augmentation taxes foncières : en cas d'augmentation du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à partir de 2023, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties devra augmenter dans la même proportion. Il a été décidé de ne pas augmenter le montant des taxes foncières.

Implantation poteaux Orange : la commune a été sollicitée par la société Orange pour avoir l'autorisation de planter 3 poteaux dont 2 dans l'emprise de la RD88 et un au niveau du chemin de la montée du 8 juin 1944, pour faire suite à la requête de monsieur Tissot Fabien qui fait la demande de supprimer un poteau situé sur la parcelle Q2291. La commune a donné son autorisation.

Organisation bureaux de vote : en préparation des prochaines élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022, il convient de commencer à organiser la gestion des bureaux de vote.

Réunion ccct fibre : suite à une réunion avec Mme Bardon du Département et le responsable de la société qui assure le maillage de la fibre (xpfibre) ils informent qu'un délai de 3 mois de latence pendant lesquelles les opérateurs vont récupérer les informations et faire des propositions aux abonnés est nécessaire. Le chef-lieu est complètement connecté. Concernant les Plaines, seulement le sommet du village est connecté pour le moment.

GAEC de Couterloz : félicitation à Joconde et au GAEC de Couterloz pour le 1^{er} prix de sa section (5^e lactation et plus) et championne adulte au Salon de l'Agriculture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie